

L'ajournement

compare aux taux à court terme sur le marché américain, l'indice différentiel était lui aussi supérieur aux moyennes historiques et a récemment atteint les 2,5 p. 100, ce qui reflète le renforcement de notre économie et les craintes concomitantes de poussée inflationniste.

Malgré l'augmentation sensible des taux à court terme, les taux à long terme ont été relativement stables, ce qui conduit au renversement à la fin de l'année dernière de l'écart normalement positif entre les taux d'intérêt à court et à long terme. À l'heure actuelle, les taux à long terme des obligations d'État sont presque à 2,5 points en-dessous des taux consentis pour les bons du Trésor, et la différence des taux des obligations canadiennes avec ceux des obligations américaines est inférieure à la moyenne historique des écarts des taux à plus long terme. On peut l'interpréter comme un signe de confiance chez les épargnants et les investisseurs, nombreux dans le riche secteur d'Ottawa qui est la circonscription du député, et en conclure que l'inflation sera ralentie et notre expansion durable.

La réduction des taux d'intérêt est liée à une demande croissante de produits et de services. Une gestion financière et monétaire raisonnable peut diminuer les pressions exercées sur la capacité, et ainsi réduire le déficit, l'inflation et les taux d'intérêt de manière à soutenir la croissance économique. Ce sont les politiques qui seront finalement les plus bénéfiques aux consommateurs canadiens. Je suis certain que le député en conviendra.

LA FONCTION PUBLIQUE—LES MINORITÉS VISIBLES—L'EMBAUCHE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT—LES AUTOCHTONES ET LES MINORITÉS VISIBLES

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir revenir sur l'importante question que j'ai soulevée il y a quelques semaines pendant la période des questions au sujet de l'application du principe du mérite par rapport aux autres normes d'embauche dans la fonction publique.

Lorsque la Commission de la fonction publique a été créée il y a plusieurs décennies, c'était dans un but particulier: assurer l'application du principe du mérite dans l'embauche des personnes qui travailleraient pour le gouvernement du Canada et au service des Canadiens. Monsieur le Président, le principe du mérite signifiait une chose à l'époque. Il signifiait qu'une personne était embauchée, non pas pour ses compétences, mais à cause de ses relations.

• (1805)

Mais ce principe signifie tout autre chose dans les années 80. Il signifie que nous voulons en élargir la notion pour pouvoir abattre des obstacles souvent invisibles et inconscients, qui nuisent à l'embauche des membres de certains groupes de la société, afin que seul le critère du mérite, et rien d'autre, soit retenu.

Nous connaissons tous ces groupes. Nous savons que ce sont les handicaps que l'on regarde d'abord chez les handicapés et non pas leurs aptitudes. Nous savons qu'on considère les femmes comme ayant des capacités limitées d'après les rôles traditionnels au lieu de les juger d'après ce dont elles sont vraiment capables. Nous savons que les personnes appartenant aux minorités visibles sont embauchées non pas pour leur mérite, leurs compétences ou leur capacité d'apporter quelque chose à la fonction publique, mais bien pour ce dont elles sont capables d'après nos idées préconçues. Nous savons que les autochtones du Canada se heurtent aux mêmes obstacles.

Nous cherchons maintenant non pas à embaucher selon le mérite et à nous débarrasser du favoritisme politique, mais bien à embaucher selon le mérite réel et à nous débarrasser des préjugés et des caractéristiques du système qui empêchent automatiquement certaines personnes d'avoir accès à l'emploi.

Je crois que nous avons dû faire face pour la première fois à cette définition différente du principe du mérite dans les années 1960, lorsque le bilinguisme est devenu soudainement très important pour le pays et pour la fonction publique. On a souvent demandé à John Carson, qui était alors président de la Commission de la fonction publique, si cela voulait dire qu'on abandonnait le principe du mérite. Il a pu assez facilement répondre par la négative, précisant toutefois que certains postes étaient désormais assortis de nouvelles exigences. Il a ajouté que l'on se débarrassait d'obstacles qui avaient empêché jusqu'alors les francophones de travailler à plein temps pour leur gouvernement fédéral.

C'était fort bien dit, mais la personne la plus haut placée après M. Carson, une femme à qui on posait la même question, à savoir si le bilinguisme ou la nécessité d'être bilingue allait entraîner l'abandon du principe du mérite, a tout simplement répondu: «Non pas. Je peux vous dire que si Archie Bunker et moi appliquions le principe du mérite au même groupe de candidats, notre choix se porterait sans aucun doute sur des candidats différents.» Voilà le genre d'obstacles et de préjugés dont elle parlait.

Ces obstacles et préjugés empêchent encore aujourd'hui les femmes, les personnes handicapées, les